

Demande de location de salle communale

Nom de l'association et de son représentant / du membre du personnel :

.....

Date souhaitée :

Salle souhaitée :

- Réfectoire Jean Rolland (max. 130 pers. : cuisine, salle, 30 tables, 130 chaises)
- Restaurant du parc de Baudour (max. 110 pers. : cuisine, salle, 25 tables, 110 chaises)
- Salle des fêtes de Villerot (max. 149 pers. : 20 tréteaux, 149 chaises, scène)
- Salle omnisports de Sirault (max. 512 pers. : 22 tréteaux, 200 chaises)
 - Salle des mariages de Sirault
- ~~Salle omnisports d'Hautrage~~ (fermée pour travaux)
- Réfectoire de l'école de Neufmaison
- Salle du complexe sportif de Douvrain (max. 170 pers. : 20 tréteaux, 170 chaises)
- Salle polyvalente de Baudour (max. 295 pers. : cuisine, salle, 25 tréteaux, 220 chaises, scène)
- Tour de la Ville (max. 54 pers., réservée aux expositions culturelles)
- Hall de maintenance (max. 993 pers., exclusivement dans le cadre d'un partenariat avec la Ville)

Description de l'événement (annexe si besoin) :

.....
.....

Nombre estimé de personnes :

Entrée payante **Entrée non-payante**

Vaisselle : **OUI** / **NON**

(si OUI, un formulaire détaillé vous parviendra par courrier après acceptation de la demande)

Matériel supplémentaire : (indiquer les quantités souhaitées)

Tréteaux (2€/pièce)

Tables (par 4/4€):

Chaises (par 10/4€):

Coffret électrique (25€/pièce) :

Barrières Nadar :

Barrières Heras :

Éléments de podium et escalier (4€/pièce):

Autre:

Signature du demandeur (membre du comité) :

Signature

Nom :

Tél.

Démarches à effectuer :

- ✓ Avant de compléter ce formulaire, veuillez prendre contact avec le service Achats et Logistique (☎ 065 76 19 64) afin de connaître les disponibilités des salles.
- ✓ Après ce contact téléphonique, faites parvenir le formulaire signé endéans les 15 jours à l'adresse suivante : rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre (La date de réception de la demande sera celle apposée à son entrée au Secrétariat communal.)
- ✓ Après réception de la décision, faites parvenir au service un exemplaire de la convention signée, la liste de vaisselle souhaitée dans les plus brefs délais et effectuez le paiement.
- ✓ Prenez connaissance du règlement portant sur la location occasionnelle des salles gérées par l'Administration communale disponible sur www.saint-ghislain.be (Règlements communaux).

Traitement de vos données à caractère personnel :

La Ville de Saint-Ghislain traite vos données à caractère personnel à des fins de gestion interne des demandes de location de salles communales et/ou de matériel. Les données communiquées par vos soins sur ce formulaire ne sont en aucun cas traitées à des fins commerciales, ni transmises à des tiers. Elles sont uniquement accessibles aux seuls agents en charge du traitement des dites demandes ou du suivi de celles-ci.

Vous disposez d'un droit d'accès et, le cas échéant, d'un droit de rectification et, dans une certaine mesure et sans préjudice de la licéité du traitement concerné, d'un droit d'effacement de vos données.

Pour faire exercer vos droits, vous êtes invités à envoyer une demande dûment motivée et signée au délégué à la protection des données de la Ville de Saint-Ghislain,

- soit par e-mail à l'adresse dpo@saint-ghislain.be,
- soit par courrier postal à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Ghislain
Data Protection Officer
Rue de Chièvres 17
7333 Saint-Ghislain (Tertre)